VILLE DE MARSEILLE

COMMUNIQUE DE PRESSE
Jeudi 16 janvier 2025

MOBILISATION

La Ville de Marseille se tient aux côtés des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap

Ce jeudi 16 janvier, les personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) se mobilisent afin de dénoncer leurs conditions de travail. La Ville de Marseille se tient à leurs côtés dans cette lutte et continue son combat pour que l'Etat prenne ses responsabilités et prenne en charge la rémunération des AESH.

Suite à la loi du 27 mai 2024, l'Etat est désormais responsable de la rémunération des personnels accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) intervenant auprès des enfants lors de la pause déjeuner. Malgré des échanges engagés par la Ville de Marseille avec les services de l'Etat dès le mois d'avril 2024, aucune solution n'a pu être trouvée afin de garantir aux familles les mêmes droits et le même niveau d'accompagnement que les années précédentes pour cette année scolaire 2024-2025.

La Ville de Marseille ne peut se résoudre à ce que les petites Marseillaises et petits Marseillais qui nécessitent une prise en charge spécifique ne puissent bénéficier de l'accompagnement qu'elle leur offre depuis de nombreuses années. C'est pourquoi, la Ville de Marseille a procédé, en septembre 2024, au recrutement de plus de 400 agents au bénéfice de 650 enfants. Ces nouveaux contrats, prorogés par Benoît Payan, Maire de Marseille, ont généré une charge financière supplémentaire à la municipalité que les services de l'Etat ont annoncé ne pas pouvoir prendre en charge.

La Ville de Marseille demande au gouvernement et au parlement d'assurer les conditions financières et techniques pour rendre effectif le transfert des personnels AESH à l'État dans les plus brefs délais afin de garantir l'accueil universel des enfants sur le temps méridien et de proposer un contrat unique de 32 heures aux personnels AESH.

CONTACT PRESSE : 06 32 28 93 71 - presse@marseille.fr